

La présente est en vertu de l'acte de l'Assemblée législative de la province de Québec, en date du 17 mars 1954, intitulé "Loi sur l'enseignement de la langue française".

En vertu de l'acte de l'Assemblée législative de la province de Québec, en date du 17 mars 1954, intitulé "Loi sur l'enseignement de la langue française", le ministre de l'Éducation a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement de la langue française.

Le rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement de la langue française, tel qu'il a été adopté par la Commission, est en fait un document de travail qui a été élaboré au cours de l'année 1953-1954. Il a pour but de fournir aux pouvoirs publics une vue d'ensemble de la situation de l'enseignement de la langue française en Québec, et de proposer des mesures pour améliorer cet enseignement. Le rapport est divisé en deux parties principales : la première partie traite de la situation actuelle de l'enseignement de la langue française, et la deuxième partie propose des mesures pour améliorer cet enseignement.

Vous êtes prié de vouloir bien examiner ce rapport et de nous en faire connaître vos observations.

ROBT. J. BÉGIN

Ministre de l'Éducation
100, rue de la Montée
Québec, Québec

M. E. Lawrence A. H. Smith
Haute-commissaire au Canada
Haute-commissariat du Canada
Bellevue, Québec